



Déclaration des liens d'intérêts

Selon article 19a du Règlement général transitoire de la commune fusionnée, du 09 novembre 2020, chaque membre du Conseil général et du Conseil communal est tenu de déclarer ses liens d'intérêts. Les modifications intervenant en cours de législature doivent être portées sans délai à la connaissance de la Chancellerie communale, qui tient le registre à jour.

Nom, prénom :	Nys Béatrice
Activité professionnelle :	Référente en appartements protégés
Fonction politique :	Conseillère générale

Fonctions au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations et d'établissements suisses ou étrangers, de droit public ou de droit privé

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
WWF NEUCHATEL	MEMBRE DU COMITE
WWF SUISSE	REPRESENTANTE DES SECTIONS ROMANDES A LA COMMISSION DE NOMINATION DU CONSEIL DE FONDATION
SFG CORCELLES-CORMONDRECHE	MONITRICE, MEMBRE DU COMITE TECHNIQUE
ACNG	RESPONSABLE TECHNIQUE GYMNASTIQUE ENFANTINE
FSG	MEMBRE DE LA COMMISSION ENFANTINE

Fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION

Fonctions au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION

